

Le Document Unique

L'employeur transcrit et met à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs à laquelle il procède en application de l'article L. 4121-3.

 Public Concerné	 Objectifs	 Pré Requis
Toute personne souhaitant mettre en œuvre une démarche sécurité et santé au travail : <ul style="list-style-type: none"> - Responsable sécurité - Référent sécurité - Animateurs sécurité 	A l'issue de la formation, les stagiaires devront être capables de : <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les dangers et les risques liés à l'activité de votre entreprise et son activité - Faire une analyse des risques sécurité et santé au travail permettant de constituer le « document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)» - Définir un plan de prévention 	Aucun pré-requis n'est exigé.



Modalités

Lieu		Dans vos locaux
Durée		2 Jours
Date		à définir
Délai d'accès		6 mois
Tarifs		Sur devis Les plus : Possibilité de réaliser cette formation "sur mesure"
Accessibilité		La formation est accessible aux personnes en situation de handicap
Effectif		Minimum: 4 participants Maximum : 10 participants

Méthode



Méthodes mobilisées



La formation proposée sera adaptée aux besoins et problématiques des stagiaires :

- Exercices d'application et études de cas

- **Méthode expositive** : apports théoriques et pratiques
- **Méthode participative** : échanges sur les pratiques des participants
- Support de cours formation **et rédaction du document unique et évaluation des risques professionnels**

Méthode d'évaluation et de suivi



- Les éléments acquis tout au long de la formation seront mesurés au travers de différents outils et exercices de feedback.
 - Les acquis seront évalués par un test en début et à la fin de formation
 - Questionnaire de satisfaction en fin de formation
 - Feuille d'émargement
 - Attestation de fin de formation
- NB : En cas d'échec au test d'évaluation, le certificat de réalisation de la formation ne sera pas remis au stagiaire



Programme de formation

Formation théorique et pratique :

1. Contextes juridiques et champs d'application

- Les obligations issues du décret du 5 Novembre 2001 : cadre réglementaire, démarche de prévention, Document Unique (formalisation et actualisation)
- Comprendre la nouvelle réglementation (décret du 18 mars 2022)
- Les obligations de l'employeur et sanctions en cas de non-respect

2. Répertoire les principales obligations de l'entreprise

- Les principes généraux de prévention
- L'obligation de résultat incombant à l'employeur
- Identifier les acteurs internes et externes qui participent à la santé, la sécurité et la prévention des risques

3. Mieux comprendre l'environnement des accidents du travail et des maladies professionnelles

- Qu'est-ce que les assurances des AT - MP ?
- Les procédures à respecter dans le cas d'un accident de travail
- Qu'est-ce que le registre des accidents bénins ?
- Définitions et statistiques sur les accidents de travail et maladies professionnelles : TF / TG

4. Réaliser une analyse des risques professionnels dans le cadre du document unique

- Préparer la démarche
- Identifier les dangers et les situations d'exposition des travailleurs
- Mettre en œuvre une méthode d'évaluation des risques
- Mettre en forme l'analyse des risques ou « document unique »
- Élaborer le programme d'actions de prévention : prévention primaire, secondaire, tertiaires

5. Avis des instances représentatives du personnel et Mise à jour

- Mise à jour du DUERP
- Consultations, tenues à disposition, transmission du DUERP

Une question, un devis, contactez-nous:

